International Smart Grid Action Network

CLEAN ENERGY MINISTERIAL
Advancing Clean Energy Together

iea Energy Technology Network

En partenariat avec GSGF Global Smart Grid Federation

ISGAN Prix d'Excellence
Ouverture des candidatures

Les prix, une opportunité pour une reconnaissance mondiale

Le Prix d'Excellence de l'ISGAN (*International Smart Grid Action Network*) et le Prix du Meilleur Projet Smart Grid décerné par la GSGF (*Global Smart Grid Federation*) récompensent à l'échelle mondiale le leadership et l'innovation dans les projets smart grid tout en mettant en avant des réseaux électriques plus intelligents et plus flexibles.
L'ISGAN et GSGF invitent les projets illustrant l'excellence des smart grid à développer le numérique pour encourager l'implication des consommateurs, à postuler au 6ème prix d'Excellence ISGAN.

Thème: L'excellence des Smart Grids vers une digitalisation impliquant les consommateurs

Les pays membres, fortement impliqués dans les smart grids, encouragent la numérisation des réseaux par le biais des technologies smart grids qui impliquent les consommateurs, afin d'atteindre leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions. En effet, les plateformes numériques transforment l'engagement des consommateurs dans différents domaines et services. Les technologies numériques étant de plus en plus associées aux infrastructures énergétiques, elles transforment le service-clients ainsi que le développement de nouveaux produits et services. Les consommateurs d'énergie adoptent de plus en plus les outils digitaux — rendre numériques les services clients et les entreprises permet ainsi d'offrir et de comparer de nouvelles options d'achat/vente d'électricité et de services réseau. Cette année, le prix de l'ISGAN récompensera des projets exemplaires permettant l'engagement des consommateurs grâce aux innovations numériques à travers les technologies du réseau intelligent.

Détails du concours

- Le règlement du Prix d'Excellence de l'ISGAN et le guide du participant sont disponibles sur le site internet de l'ISGAN, **http://www.iea-isgan.org/awards.** La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 novembre 2019.
- Les projets soumis seront aussi éligibles au prix complémentaire du Meilleur Projet Smart Grid de la GSGF.
- Les projets éligibles comprennent les projets pilotes, de démonstration, de déploiement ainsi que des programmes établis démontrant l'excellence dans l'emploi des technologies numériques smart grid pour permettre aux consommateurs de mieux contrôler leur consommation d'énergie.
- Les candidatures seront évaluées par un jury d'experts internationaux sous l'égide de l'ISGAN et du GSGF. Le jury sélectionnera un ou plusieurs projets gagnants selon trois critères principaux (impacts potentiels, innovation, bénéfices et engagement des consommateurs) et deux critères secondaires (logique économique, potentiel de réplication et d'adaptation).
- Les gagnants seront contactés au début de l'année 2020. Ils seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie de remise de prix lors du 11ème *Clean Energy Ministerial* (CEM11) qui se tiendra au Chili en mai 2020. Dans leurs travaux et évènements, l'ISGAN et le GSGF mettront en avant les projets gagnants comme exemples d'excellence à l'échelle mondiale.

Ouverture des candidatures	Fin des candidatures	Gagnants sélectionnés	Remise des prix
1er août 2019	15 novembre 2019	Février 2020	Mai 2020 (CEM11)

A propos de l'ISGAN: *Lancée en 2010, l'ISGAN est une initiative du Clean Energy Ministerial et du Programme de collaboration technologique de l'Agence Internationale de l'énergie qui regroupe 25 pays des cinq continents et la Commission Européenne pour œuvrer en faveur d'un déploiement mondial de réseaux plus intelligents, plus propres et plus flexibles.*

A propos de la GSGF: *Etablie en 2010, la fédération mondiale Smart Grid fait le lien entre les organisations Smart Grid nationales et régionales du monde entier, représentant chacune le secteur privé, le milieu universitaire et les intérêts d'autres parties prenantes.*